

*PROJET D'APPUI
AUX STRATEGIES ET POLITIQUES GRN/LCD
(PASP)*

**REFLEXIONS
SUR
SAHEL 21 et PAN¹**

CONVERGENCES et CONTRADICTIONS

Avec le concours technique et financier
de la Mission Allemande d'Appui au CILSS (MA/CILSS)

Février 1997

¹ Programme d'Action National de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification.

TABLE DES MATIERES

1. <u>Introduction</u>	2
2. <u>Les enjeux de Sahel 21 et du PAN-CCD</u>	2
2.1 Les enjeux de Sahel 21	3
2.2 Les enjeux du Pan	5
3. <u>Les objectifs de Sahel 21 et du PAN</u>	6
4. <u>La stratégie d'élaboration de Sahel 21 et du PAN</u>	7
4.1 Similitudes	7
4.2 Les points forts	8
4.3 Les points faibles	9
5. <u>Rôle, structuration, pilotage du processus, méthodologie et fonctionnalité des organes de coordination</u>	10
5.1 Au niveau national	10
5.2 Au niveau régional	11
6. <u>Les échéances et les modes de financement de Sahel 21 et du PAN</u>	12
6.1 Les échéances	12
6.2 Les modes de financement	13
7. <u>Conclusions et recommandations</u>	14
7.1 Conclusions	14
7.2 Les enseignements	15
7.3 Les recommandations	16
Annexe	

1. Introduction

Sahel 21 et le Programme d'Action National (PAN) de la Convention Internationale de lutte contre la Désertification (CCD), sont deux processus déterminants pour l'avenir du Sahel. Ils connaissent une mise en œuvre effective dans les Etats membres du CILSS.

Il a été constaté à l'observation, des expériences de mise en œuvre que les acteurs n'ont pas une idée précise de la complémentarité et de l'interdépendance des deux processus.

L'objet de cette réflexion, conjointement menée par Mr Werner Petuelli, responsable de la Mission Allemande pour le CILSS (MA-CILSS) et Mr Sylvestre Bangré Ouédraogo consultant, est d'aider à mettre en évidence l'interdépendance et la complémentarité.

La réflexion a aussi pour objectif de permettre au CILSS de jeter les bases de débats ouverts pour mettre en exergue non seulement la complémentarité mais aussi et surtout l'intégration de Sahel 21 et des PAN-CCD. Les fruits de ces débats seront synthétisés dans un document et mis à la disposition de tous les acteurs.

La méthodologie utilisée pour la conduite de la réflexion a consisté à l'exploitation des documents existants, à des échanges avec les responsables nationaux des processus et enfin à des discussions à bâtons rompus entre le responsable de la MA-CILSS et le consultant.

Le rapport présente les objectifs, les stratégies, les échéances et les modes de financement de chaque processus, analyse les caractéristiques et tire des enseignements et des conclusions. Enfin, il formule des recommandations d'ensemble.

2. Les enjeux de Sahel 21 et du PAN

Il se mène actuellement à travers tout le Sahel deux exercices capitaux qui seront déterminants pour l'avenir du Sahel. Il s'agit de :

- la réflexion sur quel avenir pour le Sahel au 21ème siècle appelé Sahel 21,
- le processus d'élaboration du Programme d'Action National (PAN) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CCD).

2.1 Les enjeux de Sahel 21

Depuis la décision du Conseil des Ministres du CILSS à Nouakchott en 1995, le Secrétariat Exécutif du CILSS avec l'appui du Club du Sahel s'est lancé dans une vaste réflexion sur l'avenir du Sahel au 21ème siècle.

Sahel 21 n'est pas une étude. Il est un exercice qui prévoit de donner la parole à tous les sahéliens toutes couches confondues, pour faire le bilan de ses riches expériences en matière de développement et tirer des leçons pour une vision future. A cet effet, plusieurs synthèses ont été préparées par des experts sur :

- l'évolution générale des sociétés sahéliennes
- les transformations en cours dans le monde rural et sur le bilan de l'aide

Les enjeux de Sahel 21 sont d'ordre politique, économique et social.

- au plan politique, il est indispensable de redéfinir le rôle de l'Etat aussi bien au niveau intérieur que sur la scène internationale. Il importe que chaque groupe puisse s'exprimer et prenne la place qui est la sienne dans la construction nationale.

- au niveau économique, dans un contexte d'ajustement structurel soutenu par la libéralisation de l'économie et la démocratisation, il s'agit de voir comment relancer la croissance économique pour contrecarrer l'expansion de la pauvreté.

- au plan social, avec la déroute de toutes les références et repères construits depuis les indépendances, il est urgent que les sahéliens disent leurs visions du futur et se mettent ensemble pour bâtir une société où aucun groupe social ne sera marginalisé.

Des stratégies de communication ont été élaborées par chaque pays, qui tentent d'identifier les groupes qui doivent nécessairement participer au dialogue et à la façon de recueillir leur opinion. Un guide méthodologique pour la conduite des débats et l'élaboration des synthèses (nationales et régionales) a été adoptée.

Sahel 21 est par conséquent une volonté politique, de doter le Sahel d'un projet de développement économique et social durable pour le 3ème millénaire débouchant sur un nouveau type de partenariat interne et externe.

Quatre thèmes de réflexion ont été définis pour la réflexion au niveau de tous les Etats qui sont :

- les ressources naturelles
- les ressources humaines
- l'économie Sahélienne
- les dynamiques sociales et politiques

Pour assurer une participation effective de tous les acteurs à quelque niveau que ce soit, une stratégie de communication et d'organisation des débats a été élaborée avec méthodologie d'intervention spécifique à tous les groupes d'interlocuteurs. La méthodologie comporte deux grandes étapes qui sont :

- l'encadrement et l'animation
- les principaux volets d'activité
- les groupes d'interlocuteurs à impliquer
- les phases de mise en œuvre du projet
- l'organisation et le suivi
 - les principales instances
 - la coordination régionale
 - les comités nationaux
 - les intervenants sur le terrain
 - le système de suivi-évaluation

2.2 Les enjeux du PAN/CCD

Le PAN de la Convention de lutte Contre la Désertification est une opportunité pour les Etats Sahéliens d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies à long terme pour prévenir et/ou réduire la dégradation du potentiel physique biologique.

Le PAN/CCD comporte cinq enjeux principaux qui sont :

- améliorer l'environnement économique en vue de l'éradication de la pauvreté ;
- conserver les ressources naturelles ;
- améliorer l'organisation institutionnelle ;
- améliorer la connaissance de la désertification ;
- surveiller et évaluer les effets de la sécheresse.

L'instrument juridique qu'est la CCD et son PAN, offre à l'Etat, les ONG, les producteurs à travers leurs organisations, la société civile et les bailleurs de fonds, un nouveau cadre de planification et concertation et une nouvelle voie pour la coopération.

Un cadre méthodologique d'élaboration du PAN a adapté à chaque pays, a été accepté par tous et s'articule en six étapes essentielles que sont :

- la mise en place d'une organe de coordination
- l'information - sensibilisation
- la préparation du premier Forum National
- la tenue du Forum
- l'élaboration du PAN
- l'adoption du PAN

3. Les objectifs de Sahel 21 et du PAN/CCD

Les objectifs de l'exercice SAHEL 21 sont les suivants :

- l'exercice SAHEL 21 consiste à donner la parole à l'ensemble des composantes des sociétés sahéliennes sur les évolutions en cours et les perspectives de la région.

L'objectif de cette réflexion est de permettre aux Sahéliens d'identifier les contraintes, les atouts, les déficiences et les succès sur les plans : environnemental, humain, économique, social et politique, interne et externe, passé, présent et à venir, de prendre position, de formuler leurs choix sous la forme de différentes options possibles et souhaitables, en énonçant la vision qu'ils ont de leurs sociétés pour la génération à venir.

- le processus PAN/CCD a pour objectif de lutter contre la désertification et d'atténuer la sécheresse grâce à des mesures efficaces et de partenariat dans le cadre d'une approche intégrée en vue d'un développement durable.

L'analyse des objectifs poursuivis par les deux processus montrent que se sont deux initiatives d'origine sahélienne qui ambitionnent d'améliorer les conditions de vie des sahéliens pour le 21ème siècle.

Sahel 21 comme le PAN ont une vision à long terme du développement :

- ils se veulent être un cadre de concertation, de réflexion, de planification de coordination pour canaliser les efforts des sahéliens pour développement durable
- ils font appel à une large participation de tous les acteurs du développement et particulièrement aux populations à la base (toutes couches confondues)
- ils se basent sur les expériences, les acquis et les échecs passés et présents
- ils se complètent de par les domaines couverts bien que SAHEL 21 ait un rayon d'action plus large

Enfin, ils prennent en compte les enjeux prioritaires tels la décentralisation, l'aménagement du territoire etc...

Il subsiste cependant quelques différences importantes qui méritent d'être soulignées. Il s'agit du fait que :

- Sahel 21, une réflexion qui n'a pas un aspect contraignant. Ceci peut être exploité comme un atout ou une insuffisance selon les cas
- les résultats attendus de Sahel 21, à savoir un document d'orientation, restent loin des préoccupations immédiates
- le PAN de la convention a des obligations auxquelles sont astreints aussi bien les pays parties touchés que les pays parties développés
- le PAN jette les bases de l'établissement d'un partenariat et d'une coopération pour son élaboration et sa mise en oeuvre. Il y a une garantie pour le dialogue, la négociation et l'établissement d'un consensus

Enfin le PAN est un programme qui va trouver une mise en application sur le terrain à court terme. Il est prévu pour cela des mécanismes financiers.

Comme enseignement à tirer, on peut souligner que les objectifs des deux processus sont complémentaires et intégrés. Pour l'exécution des deux exercices, il faut que Sahel 21 sache tirer profit des acquis du PAN qui approfondit la réflexion sur la gestion des ressources naturelles, l'atténuation des effets de la sécheresse et les facteurs socio-économiques. En retour, le PAN devrait prendre en compte les résultats des réflexions de Sahel 21 sur les aspects qu'il n'approfondit pas telles les ressources humaines etc...

4. La stratégie d'élaboration de Sahel 21 et du PAN

Sahel 21 comme PAN a bâti une stratégie pour l'élaboration du processus. L'examen de ces deux stratégies montre des similitudes, des points forts et des points faibles.

4.1 Similitudes

L'élaboration du programme d'action national et de Sahel 21 est basée sur une approche participative décentralisée et itérative. Une stratégie de communication a été élaborée aussi bien pour le PAN que Sahel 21.

Dans les deux cas, il y a des étapes de réalisation similaire entre elles :

- l'information tout azimut de la population à travers les médias
- la concertation décentralisée avec les acteurs au niveau des régions et des provinces
- le Forum National pour faire la synthèse des concertations provinciales, régionales des différents groupes
- la désignation d'organes nationaux de coordination
- la définition d'un contenu préalable pour Sahel 21 et des orientations pour le PAN

A Dakar, le contenu et la méthodologie de Sahel 21 ont été définis. Pour le PAN, le contenu sera adopté après les débats du premier Forum National.

- la prise en compte des enjeux comme les réformes de la décentralisation, la régionalisation, l'aménagement du territoire
- les réflexions sont basées sur les expériences du passé et du présent
- la recherche de financement du processus se fait au niveau national pour les actions au plan national
- intérêt des bailleurs de fonds

4.2 Points forts

Indépendamment des similitudes relevées, chaque processus possède des points forts et faibles qui devraient utilement être exploités.

Sahel 21 dans sa stratégie de communication cible de manière précise les groupes d'interlocuteurs et définit les moyens de diffusions appropriées.

- un guide méthodologique pour l'animation des débats existe
- un calendrier précis d'exécution de tout processus balise les actions à entreprendre

- un budget couvrant l'ensemble du processus donne une idée du coût d'un tel exercice même si le financement n'est pas bouclé
- une coordination nationale et régionale avec des tâches clairement définies
- une réflexion que mène les bailleurs de fonds sur la coopération avec le Sahel au 21^{ème} siècle

Quant au PAN, les principaux points forts du processus en cours sont :

- la pluridisciplinarité de son comité de pilotage opérationnel dans la conception et les actions sur le terrain
- un outil qui permet de faire la lecture des différents plans politiques et programmes en cours afin d'assurer leur intégration dans un cadre cohérent
- l'existence de moyens humains, matériels et financiers pour mener le processus jusqu'au premier Forum
- l'intérêt manifesté et engagement de la part des bailleurs

Il est prévu l'organisation des bailleurs de fonds pour appuyer le processus PAN. Un chef de file coordonne cette concertation et assure la jonction avec l'effort national.

- un budget bouclé pour couvrir les actions de la première phase du processus

4.3 La mise en oeuvre des processus et les points faibles

Sahel 21 et le PAN connaissent actuellement une mise en oeuvre de leur stratégie sur le terrain. Les difficultés rencontrées se résument à :

- l'insuffisance de perception des enjeux de Sahel 21 et du PAN
- une certaine confusion des objectifs poursuivis par Sahel et le PAN due à la non mise en exergue de la complémentarité et de l'intégration des deux processus

- le risque que les deux processus ne soient vus comme des exercices d'un ministère quand les organes nationaux de coordination ont des points d'ancrages différents
- l'insuffisance de la mobilisation des ressources financières humaines et matérielles au niveau national pour les deux processus

L'exemple du Burkina Faso illustre bien ces difficultés (voir annexe).

L'enseignement essentiel qui peut être retenu est que même si les objectifs et les stratégies méthodologiques sont bien définis, le point d'ancrage de l'organe de coordination et de pilotage des processus, s'il n'est pas facilitant, il crée un goulot d'étranglement pour la mise en oeuvre. En retour, on note positivement que les démarches méthodologiques sont presque les mêmes, créant peu de télescopages.

5. Rôle, structuration, pilotage du processus, méthodologie et fonctionnalité des organes de coordination

Sahel 21 et le PAN possèdent tous deux des structures de pilotage du processus.

5.1 Au niveau national

Pour Sahel 21, au niveau national un comité national de pilotage a été mis en place au niveau de chaque Etat. Sa composition varie d'un pays à l'autre, mais dans l'ensemble, il comprend : les représentants des différents groupes d'acteurs et d'institution impliqués dans le débat. Le nombre de représentants varie de 60 à 100 membres.

Le comité comporte en son sein un secrétariat restreint, chargé du pilotage direct. Son rôle est d'exercer un contrôle de qualité sur le déroulement de l'exercice, d'évaluer les efforts fournis et de donner des conseils techniques sur les problèmes posés à la mise en oeuvre.

Au Burkina Faso par exemple, le texte créant le comité national (100 membres) est un arrêté ministériel. Ceci ne confère pas l'importance qu'il faut à une réflexion d'une telle hauteur. En plus, le nombre élevé de membres et le peu de moyens financiers rendent le fonctionnement difficile. Comme le comité national, le secrétariat restreint est aussi une instance provisoire, ce qui ne permet pas d'exiger des membres, une régularité dans les actions de pilotage et de suivi.

Ceci ressemble à un volontariat. En outre, le rôle central conféré aux correspondants nationaux du CILSS souvent démunis, à la merci de l'autorité politique fragilise la conduite du processus. Cette situation institutionnelle n'est pas favorable à la rigueur avec laquelle les débats devront être menés.

A titre d'exemple, toujours au Burkina Faso, les représentants du Secrétariat du Comité qui ont pris part au séminaire de lancement de Sahel 21 à Dakar n'ont pas rendu compte formellement aux membres du Comité, des conclusions et recommandations dudit séminaire.

Par rapport au PAN, la situation est toute autre. En effet, pour le pilotage du processus, un organe national de coordination a été créé. Ceci est une obligation de la Convention à respecter par les pays parties touchés. Par conséquent, des textes fixant la création, l'organisation et le fonctionnement de l'organe national de coordination existent. Ils sont soit des lois ou des décrets d'application de lois qui sont plus contraignant pour la mise en application.

L'ONC est une structure reconnue de tous, ce qui permet d'assurer le lancement, la conduite des débats et le suivi du processus. Cette reconnaissance confère aussi à l'ONC les possibilités de travailler avec d'autres organes et acteurs en partenariat, en attendant le forum qui arrêtera les attributions et composition de l'ONC définitive.

5.2 Au niveau régional

L'analyse des structures de coordination de Sahel 21 et des PAN, font ressortir les points saillants suivants :

Sahel 21 possède une coordination régionale logée au sein du Secrétariat Exécutif du CILSS. Elle est reliée à des spécialistes et consultants régionaux et aux comités nationaux. Ses attributions sont clairement définies et consistent à organiser, superviser et appuyer les activités entreprises au niveau des pays.

Quant au PAN, la spécificité du PAN qui est national fait qu'il n'y a pas de coordination formelle instituée. Le CILSS apporte un appui multiforme à l'harmonisation de l'élaboration du PAN ainsi qu'à sa mise en œuvre.

Au niveau sous-régional, la Convention prévoit l'élaboration du Programme d'Action Sous-Régional (PASR). Deux centres de liaison, la CEDEAO et le CILSS ont été commis pour coordonner son élaboration. Le Projet d'Appui aux Stratégies et Politiques du CILSS est l'acteur de cette coordination.

La coordination régionale des deux processus est assurée par le Secrétariat Exécutif du CILSS (en partie pour le PASP). La même tutelle des deux coordinations permet un échange et une coordination au jour le jour. Toutes les ressources matérielles, humaines et financières sont à la disposition de la même tutelle, facilitant la complémentarité des appuis à apporter aux Etats et les réflexions conceptuelles pour permettre de mener à terme les processus.

Cependant, quelques failles constatées sur le terrain, quant à la mise en oeuvre des processus, montrent que les coordinations devront mettre l'accent sur :

- la nécessité de mettre en exergue au profit des Etats, la complémentarité agissante entre Sahel 21 et le PAN au plan stratégique, contenu etc... Cela permettra aux structures nationales de mieux cibler leurs actions.
- les possibilités d'exploiter les mêmes structures de coordination quitte à les remplacer.

Au niveau national, le PAN a déjà mise en place des cadres institutionnels pour lancer le processus Sahel 21 aurait peut exploiter, en les élargissant, les renforçant et peut être en les dynamisant.

Si l'exercice Sahel 21 doit être conduit à terme à savoir jusqu'à la traduction de la vision en plans, programmes et projets, cette solution peut être envisagée. On ferait alors des économies en temps, en harmonisation et en ressources humaines et financières.

6. Les échéances et les modes financement de Sahel 21 et du PAN

6.1 Les échéances

La différence fondamentale entre Sahel 21 et le PAN est que Sahel 21 s'élabore sur la base d'un échéancier établi avec des dates buttoirs (8 mois). Tel n'est pas le cas du PAN qui est ouvert, permettant à chaque pays de travailler à son rythme tout en respectant les normes établies par la Convention.

Dans les deux cas, il y a des avantages et des inconvénients. A l'actif des avantages d'un échéancier strict comme celui de Sahel 21, on peut citer que :

- les résultats seront atteints au même moment dans tous les Etats du CILSS. Il reste à savoir s'ils seront ceux qu'on souhaite car les pays ne disposent pas des mêmes moyens humains, matériels et financiers

- les actions sont exécutées à peu près aux mêmes dates
- la coordination régionale est facilitée en ce sens que tout le monde s'exécute pour répondre à un impératif

A l'opposé, les inconvénients sont aussi nombreux et sont caractérisés par :

- un manque de souplesse dans le calendrier pour laisser chaque pays mettre en oeuvre son processus à son rythme
- un respect contraignant du calendrier qui fait que certaines étapes de la méthodologie peuvent être sautées pour respecter les délais prescrits
- l'impossibilité de tenir compte des spécialités dans la conduite du processus
- la non prise en compte de la complexité du processus et du temps d'appropriation du processus par des acteurs n'ayant pas le même niveau de compréhension

Enfin, la non accommodation d'un calendrier serré et préétabli avec la nécessité de l'exercice participatif.

L'enseignement principal à tirer de l'analyse des deux échéanciers est que Sahel 21, compte tenu du nombre de thèmes abordés, de leur complexité, de la méthodologie utilisée et de son échéancier, doit plus que jamais prendre en compte les acquis du PAN qui cerne un des thèmes avec une approche participative, s'il veut être dans les délais impartis.

6.2 Les modes de financement

La convention en ses articles 6, 20,21 définit les mécanismes de financement pour sa mise en oeuvre.

Elle stigmatise aussi les acteurs à l'établissement d'un partenariat et une coopération qui leur permettront de se compléter dans l'exécution des actions et leur financement.

Enfin, la convention en elle-même est un engagement pris par les pays signataires. A ce titre, les pays touchés développés, les institutions de financement sont engagés à appuyer le PAN.

Sahel 21, bien que ayant reçu des appuis financiers des partenaires, ne bénéficie pas du même engagement financier formalisé comme le PAN.

En plus, il est vrai que le délai de réalisation du processus Sahel 21 est tellement court et les procédures de mobilisation des fonds tellement longues, qu'il n'est pas étonnant que le budget Sahel ne soit pas bouclé.

Ceci ne doit nullement être interprété comme un manque d'intérêt pour l'exercice Sahel, comme certains l'ont vite dit. Bien au contraire, lancer un processus il y a un an et pouvoir mobiliser plus de la moitié des fonds nécessaires prouve le contraire, surtout quand la mobilisation est assurée par les structures nationales du processus.

Il serait cependant indiqué de tirer une leçon de cet exercice sur le plan du mode de financement, à savoir qu'un tel processus participatif d'une telle hauteur nécessite que l'on s'assure du financement. Pour s'en assurer, il faut concevoir le mode, prendre le temps pour l'exécuter. Dans le cas contraire, les résultats risquent ne pas être atteints.

7. Conclusions et recommandations

7.1 Conclusions

Sahel 21 et le PAN sont deux processus capitaux pour l'avenir du Sahel. Ils s'intègrent dans leurs objectifs et se complètent dans leurs démarches.

Sahel 21 comme le PAN poursuivent l'objectif à long terme d'un développement durable.

Sahel 21 de par sa transversalité permet de tracer les grandes lignes des politiques sectorielles nationales. Ces grandes lignes à leur tour alimenteront les débats lors des fora des PAN. Enfin, le PAN et les politiques sectorielles seront pris en compte pour l'élaboration des plans de développement économique et social.

Dans la démarche, les mêmes acteurs commis à la réflexion globale, sont sollicités aussi pour élaborer et exécuter le PAN-CCD. Il faut par conséquent, trouver une stratégie qui permettra de conduire les deux exercices à la fois. Les maîtres mot de cette stratégie devrait être :

- concertation
- coordination
- harmonisation
- répartition judicieuse des tâches par acteurs
- participation de tous

Pour la participation de tous, les stratégies élaborées à cet effet, semblent garantir le dialogue et permettent d'espérer de résultats satisfaisants pour peu qu'on prenne le temps qu'il faut pour expliquer, sensibiliser.

Il reste maintenant la concertation, la coordination et l'harmonisation des vues qu'ont ces structures diverses créées.

Pour cela, les organes sous-régionaux et nationaux de coordination devront faire l'effort de se comprendre d'abord en échangeant régulièrement et ensuite d'aller sur le terrain en rang serré, parlant le même langage et avec un ordre de priorité pour l'action.

Enfin, les structures de coordination doivent chercher à exploiter les avantages comparatifs des unes et des autres.

Il n'y aura pas de nouvelle vision pour le Sahel si ces principes de base (résultats d'un constat) ne sont pris en compte.

Dans le cas de Sahel 21 et du PAN-CCD, quelques enseignements et recommandations méritent qu'on les prenne en compte pour bien mener à terme les processus.

7.2 Les enseignements

1. L'approche utilisée pour les deux processus est novatrice. Elle fait appel à une démarche participative et décentralisée, différente de celle utilisée jusqu'ici pour l'élaboration des différents plans et programmes au Sahel.
2. L'exercice participatif est exigeant, et s'accommode peu à un calendrier préétabli et serré. Il faut par conséquent, un échéancier compatible avec le niveau d'organisation de la société civile.

3. Les enjeux tels que la décentralisation, l'aménagement du territoire etc...sont pris en compte dans les PAN et dans Sahel 21.
4. La tutelle des deux processus est importante. Dans le cas où ils sont sous la même tutelle, la complémentarité joue à fond et permet d'espérer de bons résultats.
Lorsque les tutelles sont séparées, il faut que les organes de pilotage soient imaginatifs pour assurer une bonne coordination dans la mise en oeuvre.
5. Les deux exercices sont conduits par des équipes nationales avec l'appui du CILSS, des Etats et des partenaires.
6. Les moyens humains, techniques, matériels et financiers sont mobilisés à la hauteur ou en cours de l'être pour l'exercice PAN. Ils ne le sont pas encore pour Sahel 21 bien qu'il ne reste que 3 mois pour la fin de l'exercice.
7. Les ressources financières sont essentielles pour la réussite de tout programme. Le montage financier et la recherche de ressources financières ne doivent être laissés à l'initiative de comités nationaux de pilotage, fussent-ils dynamiques.

7.3 Recommandations

1. Faire le point sur l'avancement de Sahel 21 et responsabiliser les CNP-PAN pour le thème GRN dans la mise en oeuvre du processus Sahel 21.
2. Une analyse des articulations PAN/Sahel 21 doit être faite par la coordination régionale PAN/Sahel 21 pour mettre en exergue les aspects complémentaires PAN-Sahel 21. Un document sera produit et mis rapidement à la disposition des Etats. Cela permettra dans les débats régionaux et nationaux d'insister sur la non contradiction des deux processus. Le Forum Régional sur le PASR devra tenir compte de Sahel 21 en cours.
3. Un appui particulier de la part du CILSS doit être apporté aux Etats qui ont une tutelle différente pour les deux processus. Cet appui insistera sur la concertation et la coordination pour la réalisation des objectifs de deux processus qui s'intègrent.
4. Dans les Etats où les PAN n'ont pas franchi l'étape de l'information-sensibilisation, la stratégie de communication de Sahel 21 sera utilement exploitée. Cela éviterait aux PAN de concevoir une autre stratégie de communication. Il faudrait cependant l'adapter et la compléter pour les prochaines étapes.

5. Dans les Etats où les Forums Nationaux ont été organisés, l'exercice Sahel 21 doit chercher à utiliser au mieux les cadres institutionnels existants, quitte à les renforcer et à les dynamiser au besoin.
6. Dans les Etats avancés en PAN-CCD, les acteurs ont déjà donné leurs points de vue sur la désertification et s'appêtent à arrêter les actions à entreprendre. Sahel 21 devrait éviter de répéter la même réflexion sur la désertification mais plutôt prendre à son compte ces résultats.
7. Le CILSS devrait rapidement, compte tenu du calendrier serré, établi pour Sahel 21, appuyer les Etats à mobiliser les fonds complémentaires, au risque de voir le processus escamoté pour répondre aux exigences du calendrier.
8. Dans le cas où dans certains pays, les résultats de Sahel 21 seraient en de ça des attentes, il faut d'ores et déjà envisager des palliatifs pour compléter la réflexion après les dates buttoirs afin que les objectifs de Sahel 21 soient atteints.

Les réflexions sur l'exploitation des résultats de Sahel 21 devraient commencer dès maintenant si l'on veut leur donner une suite. La coordination régionale devrait s'y atteler.